

Réunion du 8 Décembre 2017

COMMISSION PERMANENTE
EXTRAIT DES DÉCISIONS

OBJET

SOUTIEN A L'IMPLANTATION D'UNE UNITE DE FABRICATION DE PELLETS TORREFIES SUR LA ZONE BOIS DE BUGEAT-VIAM

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport de M. le Président du Conseil Départemental,

DÉCIDE

Article unique :

La zone bois de Bugeat-Viam a été aménagée par le SYMA Haute Corrèze suite à la tempête de 1999, d'abord comme aire de stockage, puis comme zone économique pour les activités liées au bois.

Située au cœur du massif forestier limousin et disposant d'un accès ferroviaire, cette zone a suscité l'intérêt de la Société CARBON INGEN'R BUGEAT VIAM (CIBV) pour créer une unité de fabrication de pellets torréfiés.

Ce combustible, produit à partir de la transformation de plaquettes issues de rémanents forestiers (souches et branchages), dispose de caractéristiques très proches d'un combustible fossile tel que le charbon, tout en conservant les avantages du bois-énergie en termes de développement durable et de bilan carbone.

La Société CIBV a donc déposé un dossier de demande d'autorisation qui est soumis à une enquête publique se déroulant du 14 novembre au 15 décembre 2017, sous l'égide du Préfet de la Corrèze.

Ce projet répond à de nombreux enjeux et objectifs :

- Investissement de l'ordre de 25 millions d'euros pour la construction avec des retombées positives sur les entreprises locales
- Site déjà dédié à la filière bois et exploitation de la gare pour un transport ferroviaire durable par rapport au transport routier
- Création de 25 emplois directs, sans compter les emplois indirects et les liens avec les formations locales (Lycée Forestier de Meymac notamment)
- Production d'un combustible alternatif aux énergies fossiles, contribuant parfaitement à la transition énergétique
- Production française pour une consommation en France.

Au vu de ces éléments, la Commission Permanente du Conseil départemental de la Corrèze apporte son soutien à ce projet économique très important pour la Haute Corrèze et qui participe pleinement au développement et à la diversification de la filière bois dans notre département.

Adopté, à main levée, à l'unanimité.



Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de l'État le : **12 DEC. 2017**
Affiché le : **12 DEC. 2017**

Annexe 3 2/8

6

Envoyé en préfecture le 01/12/2017
Reçu en préfecture le 01/12/2017
Milles Sources 71110-1662017-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE de VEZERE-MONEDIERES-MILLES SOURCES
Du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2017

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 35
Nombre de conseillers communautaires titulaires présents : 23
Nombre de conseillers communautaires suppléants présents avec droit de vote : 0
Conseillers communautaires ayant donné procuration : 7
Nombre de conseillers participant au vote : 30
Date de convocation : 02 novembre 2017

Le dix novembre deux mil dix-sept à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle du village de vacances de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président Monsieur JENTY Philippe.

Présents avec vote: CHABRILLANGES Maurice, CHASTAGNAC Martine, COIGNAC Gérard, DEGERY Sylvie, DEGUIN Didier, FULMINET Jean-Claude, GERMAIN Guy, GUILLOU Michèle, JAMILLOUX-VERDIER Simone, JENTY Philippe, JOFFRE Jacques, LAGARDE Marcelle, LAURENT André, MADRANGE Christian, MARSALEIX Pierre, MOULU Josette, NOUAÏLLE Josette, PETIT Christophe, PLAS Marcel, RUAL Bernard, SAGE Alain, TAVERT Françoise, TERRACOL Danielle.

Suppléants présents sans vote: BARDELLE Michel, CAUDY Aimé, LANGIN René, LETANG Eliane.

Excusés: BESNIER Rémi, BOURNEIL Marie-Rose (donne procuration à M. MARSALEIX Pierre), CHASSEING Daniel, CHAUMEIL Eléonore, COUTURAS Alain, DANTONY Vivianne (donne procuration à TAVERT Françoise), JOUCHOUX Jean-Luc, LAGEDAMON Jean-Louis (donne procuration à M. COIGNAC Gérard), ROME Héléne (donne procuration à M. RUAL Bernard), SAVIGNAC Sylvie (donne procuration à CHABRILLANGE Maurice), VERGONJEANNE Gilles (donne procuration à M. GERMAIN Guy), VIGROUX-SARDENNE Josiane (donne procuration à M. JENTY Philippe après son départ à 20h).

Secrétaire : Bernard Rual

Délibération 166-2017 : motion pour la réalisation d'une usine à fabrication de pellets sur l'ex « zone bois » de Bugeat Viam.

- Considérant l'investissement prévue par l'entreprise CIBV dans la « zone bois du Bugeat-Viam et sa gare »
- Considérant que l'entreprise s'est engagée à dépolluer l'actuel site, et à créer plus de 20 emplois directs,
- Considérant que l'entreprise est dans l'obligation de respecter les normes en vigueur.
- Sous réserve d'informations non communiquées et du respect de la qualité environnementale du projet.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à 28 voix pour, 2 abstentions, 0 contre :

- d'émettre un avis favorable à la réalisation du projet de CIBV de créer une usine de fabrication de pellets sur la zone de Viam-Bugeat
- charge le Président d'apporter cet avis à l'enquête publique.

Certifiée exécutoire le 13/11/2017, affichée le 11/12/2017
Transmis en préfecture le 30/11/2017
Fait à Treignac le 13/11/2017
Le Président, Philippe JENTY



COMMUNE DE VIAM

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2017

N° 01-12-2017 – ICPE – CREATION UNITE DE FABRICATION DE PELLETS TORREFIES

L'an deux mil dix-sept, le 18 décembre à 15h30, le conseil municipal de la commune de VIAM s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme. GUILLOU Michèle, maire de VIAM

Présents : GUILLOU Michèle, SENEJOUX Philippe, Patrick DURAND, LEBRU Bernard, BOUCHE Bernard, MAY Françoise, Sandra BESSE, ARENSBERG Christiane

Excusée :

Date de convocation du conseil municipal : 11 décembre 2017

Secrétaire de séance : BOUCHE Bernard

Madame le maire rappelle la délibération n°01-11-2017 en date du 17 novembre 2017 par laquelle le conseil municipal s'abstenait de tout avis concernant la demande d'autorisation au titre des ICPE par la société CARBON INGEN'R relative à la création d'une unité de fabrication de pellets torréfiés.

La réunion publique du 24 novembre 2017 à BUGÉAT a répondu à nos questions et de ce fait permet de délibérer une nouvelle fois sur ce projet.

* Nos points positifs : une bonne alternative aux centrales nucléaires, une forêt arrivée à maturité et exploitable, une amélioration de l'état sanitaire de la forêt par la non-prolifération des insectes et des champignons qui trouvent un milieu favorable dans les rémanents et andains, un gain de terrain des propriétaires pour le reboisement, une ouverture des paysages sans andain.

* Nos points de vigilance : avoir l'assurance que toutes les entreprises qui interviendront sur le site auront les mêmes contraintes et contrôles que Carbon-Ingen'r concernant les risques éventuels de bruit et de pollution ; un plan de préservation de la ressource forestière

en souhaitant un échelonnement diversifié sur l'ensemble de la surface de collecté.

* Des pistes à étudier pour pérenniser cette exploitation : est-il envisageable de développer l'agroforesterie sur notre territoire, et afin de rassurer la population basculer cette usine en Unité de Valorisation Energétique, avec les contraintes y afférant, si cela est possible économiquement.

L'entrée de la zone bois étant sur une ligne droite à 90 km/h, étant donné l'augmentation du trafic routier des camions, un aménagement de la D 979 serait nécessaire afin de mieux sécuriser la circulation dans son ensemble.

Tout en restant vigilants, aujourd'hui comme demain quant au nécessaire bien être de la population, les élu(e)s de Viam souhaitent qu'un avis éclairé et FAVORABLE soit donné par les organismes compétents de l'Etat à la création de cette entreprise.

Le conseil municipal après en avoir délibéré émet à l'unanimité des membres un avis favorable à la demande d'autorisation d'ICPE

La présente délibération annule et remplace celle précédemment envoyée

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme

A VIAM le 22 décembre 2017

Le Maire,

Michèle GUILLOU



Affichée le 22 décembre 2017

| | |
|-------------|----|
| Membres | 14 |
| Présents | 13 |
| Représentés | 0 |
| Votants | 13 |
| Exprimés | 13 |
| Pour | 13 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

L'an deux mille dix-sept, le 27 novembre

Le Conseil Municipal de la Commune de BUGEAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, à 18 heures 30 minutes sous la Présidence de Monsieur le Maire :

FOURNET Pierre

Date de la convocation du Conseil Municipal : 16 novembre 2017

PRESENTS : FOURNET Pierre, CAVALLI Anita, URBAIN Jean-Yves, ORLIANGES Jacques, BOURG Brigitte, LAIR Jean Philippe, GIOUX Sylvain, COURTEIX Michel, NAUCHE Yvette, LESTANG Joël, MEUNIER Colette, MAURY Patricia, LAVAL Patrick

REPRESENTE :

ABSENT : BOINET Patricia

EXCUSES

SECRETAIRE DE SEANCE : MAURY Patricia

DELIBERATION N° 2017-68 EN DATE DU 27 NOVEMBRE 2017 PORTANT SUR : MOTION DE SOUTIEN AU PROJET CARBON INGEN'R BUGEAT VIAM

Le Maire fait part au Conseil Municipal du projet de SOMIVAL d'implanter sur le terrain de l'ancienne zone bois de BUGEAT-VIAM une usine de collecte de rémanents laissés sur place après les coupes de bois, qui seront séchés et torréfiés sous forme de pellets.

Le maire indique que l'enquête publique est ouverte depuis le 14 novembre 2017 et jusqu'au 15 décembre 2017 à la Mairie de VIAM

Le Maire propose de voter une motion de soutien pour l'implantation de l'usine Carbon Ingen'r Bugeat Viam (CIVB bio combustible).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'adopter une motion de soutien à Carbon Ingen'r Bugeat Viam (CIVB Bio Combustible) dans le respect du dossier ICPE
- charge le Maire de transmettre cette motion à l'enquêteur public chargé de cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

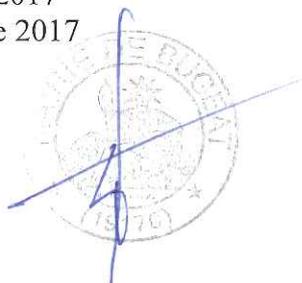
Affiché le 28 novembre 2017

Transmis le 28 novembre 2017

Pour extrait conforme

Le Maire

Pierre FOURNET



| | |
|--------------|----|
| Membres | 14 |
| Présents | 13 |
| Représentés | 0 |
| Votants | 13 |
| Exprimés | 13 |
| Pour | 12 |
| Contre | 0 |
| Vote réservé | 1 |

L'an deux mille dix-sept, le 27 novembre

Le Conseil Municipal de la Commune de BUGEAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, à 18 heures 30 minutes sous la Présidence de Monsieur le Maire : FOURNET Pierre

Date de la convocation du Conseil Municipal : 16 novembre 2017

PRESENTS : FOURNET Pierre, CAVALLI Anita, URBAIN Jean-Yves, ORLIANGES Jacques, BOURG Brigitte, LAIR Jean Philippe, GIOUX Sylvain, COURTEIX Michel, NAUCHE Yvette, LESTANG Joël, MEUNIER Colette, MAURY Patricia, LAVAL Patrick

REPRESENTE :

ABSENT : BOINET Patricia

EXCUSES

SECRETAIRE DE SEANCE : MAURY Patricia

DELIBERATION N° 2017-61 EN DATE DU 27 NOVEMBRE 2017 PORTANT SUR : PROJET CARBON INGEN'R BUGEAT VIAM

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'enquête publique relative au projet CARBON INGEN'R BUGEAT VIAM a lieu du 14 novembre au 15 décembre 2017 inclus en mairie de VIAM et qu'un avis doit être formulé au plus tard le 30 décembre 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 12 voix pour et 1 vote réservé rend un avis favorable.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

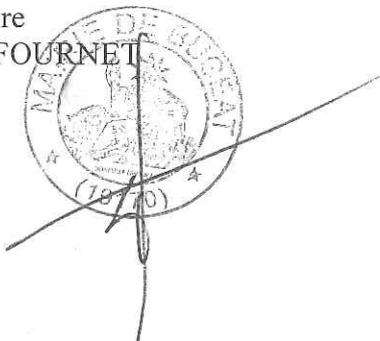
Affiché le 28 novembre 2017

Transmis le 28 novembre 2017

Pour extrait conforme

Le Maire

Pierre FOURNET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**N° 10/11/2017 : CREATION D'UNE UNITE DE FABRICATION DE PELLETS TORREFIES**

L'an deux mil dix-sept, le 10 novembre à 18h00, le conseil municipal de la commune de PEROLS SUR VEZERE s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr. FONFREDE Alain, maire.

Présents : FONFREDE Alain, ORLIANGES Yvette, BANETTE Stéphanie, TRAVERS Joël, JOUITOUX Marie-Line, THEODORE Chantal, GORSSE Véronique

Excusée : GIOUX Juliette, POUYAUD Bernard, GARNIER Guy

Absente : MUNOZ Andrée

Date de convocation du conseil municipal : 02 novembre 2017

Secrétaire de séance : TRAVERS Joël

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une enquête publique est ouverte du 14 novembre 2017 au 15 décembre 2017 inclus sur le projet présenté par la société CARBON INGEN'R BUGEAT VIAM (CIBV) relatif à la création d'une unité de fabrication de pellets torréfiés sur la Zone bois Bugeat-Viam. Le projet de la société CARBON INGEN'R BUGEAT VIAM porte sur la transformation de plaquettes forestières issues de rémanents forestiers (souches et branchages) en pellets torréfiés. L'opération de torréfaction consiste en un traitement thermique doux (entre 200 et 300 °C) permettant de détruire la structure fibreuse de la biomasse et d'éliminer l'eau.

Monsieur le maire :

- précise au conseil municipal que le dossier est consultable à la mairie de VIAM et sur le site internet de la Préfecture de la Corrèze et qu'un registre est également disponible à la mairie de VIAM et sur le site de la Préfecture de la Corrèze afin de recueillir les avis et observations.
- demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le projet

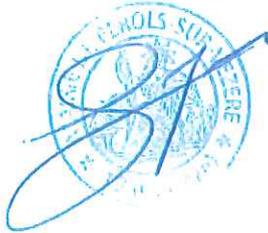
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, considérant :

- que des précautions sont prises en termes de bruit et de pollution pour les riverains et pour la population en générale
- que ce projet apportera la création d'emplois
- que ce projet redynamisera les commerces alentours
- que ce projet redynamisera les écoles alentours grâce à la probable installation de nouvelles familles

EMET à l'unanimité des membres présents un avis **TRES FAVORABLE** à la création de cette unité de fabrication de pellets torréfiés et souhaite qu'une copie de la présente délibération soit remise à Monsieur le Commissaire Enquêteur.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme
A PEROLS SUR VEZERE le 16 novembre 2017

Le Maire,
Alain FONFREDE



Envoyé en préfecture le 17/11/2017
Reçu en préfecture le 17/11/2017
Affiché le **SLO**
ID : 019-211916002-20171110-10112017-DE

| | |
|-------------------------------------|---|
| Commune de LESTARDS (Corrèze) | EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL |
|-------------------------------------|---|

Séance du 11 novembre 2017

| | |
|-----------------------|----|
| Nombre de conseillers | 11 |
| En exercice | 11 |
| Présents | 10 |
| Représentés | 0 |
| Votants | 10 |
| Exprimés | 10 |
| Pour | 10 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

L'an deux mil dix-sept, le onze du mois de novembre, à dix heures, le Conseil Municipal de LESTARDS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de monsieur Christophe PETIT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30/10/2017

| | |
|--|---|
| Délibération n°2017/28 | Présents : 10 conseillers : MM PETIT Christophe, BARDELLE Michel, DEGERY Robert, M BROUSSELOUX Guy, DEGERY Michel, FOURNIAL Roland, HOCHART Alexandre, RIVIERE Sébastien, CROUCHET Nathalie, GAGE Pascal |
| Motion de soutien au Carbon Ingen'r Bugeat Viam | Absent(e)s excusé(e)s: GOURDON Albert |
| | M HOCHART Alexandre a été élu secrétaire |

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet de Somival d'implanté sur le terrain de l'ancienne zone bois de Bugeat-Viam une usine de collecte de rémanents laissés sur place après les coupes de bois, qui seront séchés et torréfiés sous forme de pellets.

Monsieur le maire indique qu'une enquête publique est ouverte du 14 novembre 2017 au 15 décembre 2017 à la mairie de Viam.

Monsieur le Maire propose de voter une motion de soutien pour l'implantation de l'usine Carbon Ingen'r Bugeat Viam (CIVB Bio Combustible).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- décide d'adopter une motion de soutien à Carbon Ingen'r Bugeat Viam (CIVB Bio Combustible).

- charge Monsieur le Maire de transmettre cette motion à l'enquêteur public chargé de cette affaire.

Certifiée exécutoire après transmission à la
Préfecture de TULLE et publication par
voie d'affichage le 11/11/2017

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Christophe PETIT

PRÉFECTURE DE LA CORREZE
REÇU LE

29 NOV. 2017

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ



8/10.
R. Degery
Le Maire Adjoint

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CORREZE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GOURDON-MURAT

| | |
|-------------|----|
| Membres | 11 |
| Présents | 8 |
| Représentés | 1 |
| Votants | 8 |
| Exprimés | 8 |
| Pour | 6 |
| Contre | 2 |
| Abstention | 0 |

L'an deux mil dix-sept, le 12 décembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de GOURDON-MURAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, à vingt heures sous la Présidence de Monsieur Jacques JOFFRE, Maire
Date de la convocation du Conseil Municipal : 4 décembre 2017

PRESENTS : JOFFRE Jacques, LETANG Éliane, GARAIS Daniel, CLEMENCEAU Danielle, DUBAYLE Anne-Marie, JUNKER Gilbert, MILLET Karine, VERGNE Patrick.

ABSENTS EXCUSES : MASSONI Gwladys, GOUMOT-LABESSE Lionel,

ABSENT : VAUSSIÉ Gilles

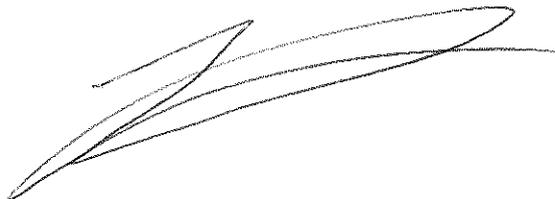
SECRETAIRE DE SEANCE : CLEMENCEAU Danielle

DELIBERATION N° 2017- 49 EN DATE DU 12 DECEMBRE 2017 PORTANT SUR : MOTION DE SOUTIEN AU PROJET D'IMPLANTATION DE L'ENTREPRISE CARBON INGEN'R BUGEAT VIAM

Le Conseil Municipal de la commune de Gourdon-Murat souhaite apporter son soutien, à 6 voix pour et 2 voix contre, au projet d'installation de l'entreprise « CARBON INGEN'R », production de pellets torréfiés sur la zone industrielle de BUGEAT VIAM.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Affiché le 14 décembre 2017
Transmis le 14 décembre 2017
Pour extrait conforme
Le Maire
Jacques JOFFRE



avis CDPENAF - dcm DU 28/07/2017

TARTARIN Annie (ADS) - DDT 19/ESTER/Urbanisme Opérationnel <annie.tartarin@correze.gouv...>

vendredi 27 octobre 2017 à 09:47 réception

À : viam.mairie@wanadoo.fr



avis_cdpenaf_dcm_viam.pdf
47 Ko

Bonjour,

Conformément aux dispositions introduites par la loi n° 2014-366 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) transposée aux articles L111-4 et L111-5 du code de l'urbanisme, la délibération susvisée a été soumise à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) qui a statué sur ce projet le 26 octobre 2017.

La commission a émis un avis conforme favorable, copie ci-jointe.



PRÉFET DE LA
CORRÈZE

Annie TARTARIN

Direction Départementale des Territoires
ESTER - Service Études et Stratégies TERRitoriales
Instructeur A.D.S chargé de la CDPENAF
Tél. : 05.55.21.80.23
unité urbanisme opérationnel
courriel : annie.tartarin@correze.gouv.fr
Site internet : www.correze.gouv.fr



Direction départementale des territoires de la Corrèze

**Avis conforme au titre de l'article L 111-5 du code de l'urbanisme
Avis simple au titre de l'article L 142-5 du code de l'urbanisme**

**COMMISSION DÉPARTEMENTALE
DE LA PRESERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS
DU 26 OCTOBRE 2017**

Références dossier : **Délibération du conseil municipal de la commune de Viam
du 28 juillet 2017 pour la construction d'une unité de production de
pellets et de bois torréfiés
Dérogation au principe d'urbanisation limitée**

Nombre de voix pour : 11

Nombre de voix contre : 0

Abstentions : 5

Avis favorable

Avis défavorable

Le président de séance,

Le Directeur Départemental
des Territoires Adjoint

Laurent CYROT